



PROGRAMME DE DÉMONSTRATION PLATEFORMES TECHNOLOGIQUES AVANCÉES

[Projet d'incubateur d'innovation d'IBM, Réseaux de la prochaine génération (RPG) et projet ENCQOR (technologies de rupture 5G)]

Utilisation admissible des fonds :

Les dépenses admissibles englobent les activités et coûts directement liés à l'atteinte des objectifs ayant justifié l'octroi d'un financement par les CEO. Toute activité d'approvisionnement doit respecter les dispositions de la [Loi sur la responsabilisation du secteur parapublic \(LRSP\)](#).

Dépenses admissibles :

Il s'agit des coûts réels qui sont nécessaires et directement attribuables à la réalisation du projet et qui ne sont pas entièrement ou partiellement destinés à un autre but. Ces coûts sont non récurrents et doivent résulter directement de la mise en œuvre du projet. Les dépenses admissibles sont des dépenses réelles en argent qui doivent s'appuyer sur des factures, des reçus ou des relevés et qui peuvent faire l'objet d'une vérification par un vérificateur indépendant. La preuve de paiement doit être conservée aux fins de vérification. Sauf approbation contraire des CEO, les coûts engagés à l'extérieur de l'Ontario ne sont pas admissibles.

Dépenses rétroactives :

Les CEO rembourseront les dépenses postérieures à la date d'approbation. Lorsqu'un projet n'a pas encore été approuvé ou mis en marche, le demandeur engage ces dépenses à ses propres risques.

Coûts indirects de l'institution :

Sauf indication contraire, ces dépenses ne sont pas admissibles.

Salaire du fondateur :

La rémunération maximale qu'il est permis de verser au fondateur d'une société en démarrage est de 5 000 \$ par mois (sous réserve des conditions applicables). Veuillez consulter votre gestionnaire en développement commercial des CEO pour plus de détails.

Immobilisations :

Les éléments à inscrire à l'actif (immobilisations corporelles) englobent l'équipement, les instruments d'essai et les autres instruments ayant une valeur résiduelle, telle que déterminée selon les Principes comptables généralement reconnus (PCGR) au terme de la période de financement. Les seules catégories de dépenses admissibles permises par les CEO sont celles qui sont liées au coût d'utilisation ou à l'amortissement des éléments à inscrire à l'actif (immobilisations corporelles) expressément requis pour réaliser le projet admissible. Les coûts calculés au prorata doivent être inscrits à la rubrique « Dépenses d'exploitation » et être assortis d'une justification.

Remarques :

Les **PCGR** sont un ensemble de règles et de normes comptables couramment appliquées pour la communication de l'information financière. Les PCGR visent à assurer une communication transparente et uniforme de l'information financière, d'une organisation à l'autre.

La **valeur résiduelle** d'un élément d'actif correspond à la valeur estimée qu'aura ce bien au terme de la période de financement.

L'**amortissement** correspond à la réduction systématique du coût inscrit d'une immobilisation corporelle.

Les déplacements à l'extérieur de la province de l'Ontario doivent faire l'objet d'une demande de préautorisation par les CEO assortie d'une justification.



DÉPLACEMENTS ET SUBSISTANCE :

Dépenses admissibles	Dépenses non admissibles
<ul style="list-style-type: none">✓ Frais de déplacement ayant expressément trait au projet et représentant la solution la plus économique (tarif de classe économique et chambre d'hôtel standard)	<ul style="list-style-type: none">✗ Repas et frais accessoires✗ Remboursement de billets d'avion achetés au moyen de programmes personnels de points de grand voyageur✗ Frais de transport quotidien entre le lieu de résidence et le lieu de travail✗ Droits exigés pour les passeports et les services d'immigration

TRAITEMENT ET AVANTAGES SOCIAUX :

Dépenses admissibles	Dépenses non admissibles
<ul style="list-style-type: none">✓ Traitement et avantages sociaux supplémentaires du personnel de l'entreprise qui travaille aux activités du projet (préciser le poste et la situation d'emploi), jusqu'à concurrence du plafond indiqué dans l'entente de financement conclue avec les CEO <p>Conditions et contraintes supplémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Le montant réclamé au titre du traitement et des avantages sociaux doit être proportionnel au temps passé à travailler directement aux activités du projet.✓ L'entreprise doit produire des feuilles de temps ou tenir des registres appropriés pour tout employé qui travaille directement au projet.	<ul style="list-style-type: none">✗ Coûts liés à l'élaboration de propositions (y compris les frais touchant le personnel)



DÉPENSES D'EXPLOITATION :

Dépenses admissibles	Dépenses non admissibles
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Coûts engagés pour la mise en œuvre, l'installation et la configuration du matériel et des logiciels ✓ Coût d'utilisation de l'équipement (jusqu'à concurrence de 20 pour cent des coûts du projet) ✓ Coût des matières directes qui sont requises expressément pour l'exercice des activités définies et dont l'utilisation a été mesurée, aux fins de la réalisation du projet ✓ Matières utilisées pour les prototypes; configuration et mise à l'essai des procédés et systèmes de production; formation des employés ✓ Frais de sous-traitance et honoraires de consultant approuvés par la direction des CEO avant le début du projet, lorsque l'acquisition est conforme à la Directive en matière d'approvisionnement dans le secteur parapublic ✓ Coûts engagés pour la production de contenu Web, y compris l'entretien du site Web ✓ Dépenses engagées pour perfectionner le personnel ou le former à l'emploi de méthodes novatrices nécessaires à l'exercice de ses fonctions dans le cadre du projet ✓ Dépenses de recherche-développement directement liées au projet ✓ Matériel et logiciels, le cas échéant spécialisés, nécessaires au projet 	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Dépenses de nature personnelle ⊗ Coûts liés aux primes et à la reconnaissance du personnel ⊗ Droits mensuels de stationnement ⊗ Frais de déménagement ⊗ Frais de repas, frais de représentation, cadeaux et boissons alcoolisées ⊗ Dépenses liées à des activités de lobbying ou de relations gouvernementales ⊗ Coûts non directement liés à la réalisation des éléments livrables et à l'atteinte des jalons, conformément à l'entente de financement conclue avec les CEO ⊗ Charges fiscales (notamment la taxe de vente, l'impôt sur le revenu et les frais liés à la production de déclarations de revenus) ⊗ Coût des services publics de base ⊗ Allocations d'intérêts sur le capital investi, les obligations, les débetures, les emprunts bancaires ou autres, y compris les escomptes à l'émission d'obligations et les frais de crédit ⊗ Coût des biens corporels (notamment les terrains, les bâtiments, et les véhicules) ⊗ Coûts d'infrastructure

Il est à noter que ce formulaire de dépenses admissibles peut être utilisé pour tous les volets du programme de démonstration de Plateformes technologiques avancées, y compris :

- **Le programme de démonstration-client du Projet d'incubateur d'innovation d'IBM**
- **Le programme de démonstration/validation de principes Réseaux de la prochaine génération (RPG)**
- **Le programme de démonstration des technologies de rupture 5G du projet ENCQOR**